

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1055

présenté par

M. Le Fur, M. Bourgeaux, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Fabrice Brun,
M. Brigand, Mme Bazin-Malgras, M. Ray, Mme Dalloz, Mme Minard et M. Hetzel

ARTICLE 43

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
